

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Texte]*

Monday, March 17, 1986

• 0830

The Chairman: We will get started. I would like to welcome you, Mr. Ghiz, Miss Brown, and Mr. Cheverie, to our hearings here in Charlottetown. I apologize that we do not have the rest of our members here; unfortunately, their flight was cancelled, so they are coming in a little later this morning. But certainly your input will be recorded and we will make sure they have copies of it.

We are running on a very tight timeframe, so I will turn the floor over to you, Mr. Ghiz. Welcome.

Mr. Joseph Ghiz (Leader of the Prince Edward Island Official Opposition): Thank you very much, Mrs. Martin. As you have noted, I have with me Wayne Cheverie and Betty Jean Brown. I would propose to read my brief and then respond to any inquiries you might have.

The provision of child care services in the Province of Prince Edward Island is a prominent economic, social, and political issue. It is an economic matter because the growing need for child care is in part the result of major structural changes in the economy; it is a social concern because it involves important societal goals; and it is a highly political matter because it entails public funds and government decision-making. The purpose of this brief is to demonstrate that recent social and economic change makes it necessary for government to assume an expanded role in the funding of child care services in this province.

We have a provincial statute that defines child care. That is set out on page 1 of the brief. I do not think any purpose would be served in reading that. For the purposes of this brief, the term "child care" refers to those services described in the definition of child care that are available to children in the pre-school population. Not addressed by this brief are after-school programs, although they are generally considered as child care services. The narrower definition is necessary so that the present issue can be adequately addressed within the given time restrictions.

During the past several decades a pronounced rural-urban population shift has occurred on Prince Edward Island. In 1961, the proportion of people living on farms was almost equal to the non-farm population. By 1981, the number of farm residents had been reduced to one-third of the 1961 total, while the non-farm group had almost doubled during the same period. This trend has continued during the 1980s, and has important implications for labour force participation rates, family structure, and ultimately the demand for child care services.

Participation rates are affected in that females in urban or suburban areas are more likely to work or seek work in the

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)**[Traduction]*

Le lundi 17 mars 1986

La présidente: La séance est ouverte. J'aimerais accueillir M. Ghiz, M^{me} Brown et M. Cheverie à nos réunions ici à Charlottetown. Les autres membres de notre Comité n'arriveront qu'un peu plus tard ce matin, et je m'en excuse, mais leur vol a été annulé. Soyez toutefois assurés que vos propos seront dûment enregistrés et nous veillerons à ce que ces députés en reçoivent une copie.

Notre emploi du temps est très serré et je vous donne immédiatement la parole, monsieur Ghiz. Soyez le bienvenu.

M. Joseph Ghiz (leader de l'Opposition officielle de l'Île-du-Prince-Édouard): Je vous remercie infiniment, madame Martin. Comme vous l'avez dit, je suis accompagné de Wayne Cheverie et de Betty Jean Brown. Permettez-moi de lire l'exposé que j'ai préparé et je répondrai ensuite à vos questions.

La prestation de services de garderie dans l'Île-du-Prince-Édouard est une question économique, sociale et politique importante. Elle recouvre des aspects économiques car le besoin croissant de services de garderie est en partie attribuable aux importantes mutations structurelles que connaît notre économie; c'est également un problème social car cela met en cause certains objectifs sociaux importants et enfin c'est une question politique importante car ces services entraînent des dépenses et exigent des décisions de la part du gouvernement. Cet exposé a pour objet de montrer que les récentes mutations sociales et économiques exigent que le gouvernement assume un plus grand rôle dans le financement des services de garderie de cette province.

Une loi provinciale définit ces services. Vous la trouverez à la première page de notre mémoire. Je ne crois pas qu'il soit utile de la lire. Pour les besoins de la cause, l'expression «garde d'enfants» s'entend des services énoncés dans la définition de garde d'enfants, services offerts aux enfants préscolaires. Cet exposé ne fait pas état des programmes postsecondaires, même s'ils sont en général considérés comme des services de garderie. Je vous fais part de cette définition très étroite pour que nous puissions discuter de façon appropriée de cette question sans dépasser le temps qui nous a été imparti.

Au cours des 20 à 30 dernières années, nous avons assisté à une réorientation prononcée de la population rurale et urbaine dans l'Île-du-Prince-Édouard. En 1961, la population rurale était presque égale à la population urbaine. Dès 1981, le nombre d'agriculteurs ne représentait plus qu'un tiers de la population rurale de 1961 alors que la population urbaine avait presque doublé au cours de la même période. Cette évolution s'est poursuivie pendant les années 1980 et a d'importants effets sur les taux de participation de la population active, les structures familiales et au bout du compte la demande de services de garderie.

La population active a augmenté de par l'entrée sur le marché du travail des femmes vivant dans les régions urbaines